

# Dossier de candidature

## “Communes pilotes Wallonie cyclable”

**1) La délibération du conseil communal approuvant le dossier de candidature sollicitant les subventions dont question supra ;**

- Voir annexe

**2) La désignation du membre du collège communal en charge du dossier de candidature et/ou de la politique relative au vélo au sein de la ville ou de la commune ;**

- Michel Picalausa, échevin des Travaux, de la Mobilité et de la Lutte contre les Inondations et Président de la RDI (Régie des Infrastructures) avec l'appui de Sabine Desmedt, 1ère échevine

**3) La désignation et la qualité de la personne responsable du dossier de candidature et /ou de la politique relative au vélo au sein de l'administration communale ;**

- Cécile Lorge, conseillère en Mobilité

**4) La désignation et la qualité de(s) (la) personne(s)-relais au sein d'autres services ;**

- Inès Tancrez, cheffe de division f.f - Département Cadre de Vie

**5) La mise en place d'une Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) ;**

- A lieu un mardi par mois

**6) La mise en place d'une Commission communale vélo, constituée des personnes mentionnées ci-dessus, des autorités régionales (le Service public de Wallonie Mobilité - Infrastructures), des représentants des associations des usagers, un/une délégué(e) de la Commission d'avis en matière de mobilité. Cette Commission communale vélo assurera la mise en œuvre des projets de politique cyclable ;**

Une commission communale vélo n'existe pas à proprement parler.

Néanmoins, une réunion a lieu plusieurs fois par an entre l'Echevin de la mobilité, la conseillère en mobilité ainsi que les représentants du Gracq. Dans ce cadre, sont abordés tous les points problématiques relatifs à la mobilité active.

**7) La justification de l'intérêt à devenir Commune « Wallonie Cyclable » dans le cadre du présent appel à projets ;**

La Ville de Tubize s'est donnée comme mission de définir un réseau d'itinéraires pour les modes actifs ayant à la fois une vocation utilitaire (connexion entre quartiers et entre pôles) et de loisirs (circuits de promenade, parcours santé...), en utilisant le réseau de chemins et sentiers, de voiries agricoles, de ruelles, de trottoirs... et en créant localement de nouveaux itinéraires.

Les sections prioritaires ont été définies en fonction de l'importance des éléments qu'elles relient, des grands projets urbains et autres actions stratégiques proposées dans le centre-ville, ainsi que du coût et de la faisabilité de l'aménagement.

L'aménagement des voies lentes, chemins et sentiers est un élément majeur de la trame verte et bleue, en particulier dans un milieu fortement urbanisé comme le centre de Tubize. Élément de liaison du maillage écologique, cette trame permet à la fois de faire entrer la nature en ville, d'offrir des espaces de respiration dans le tissu urbain et de permettre des accès agréables et sécurisés vers les quartiers, les villages et les espaces ruraux.

Correctement conçus et sécurisés, les cheminements lents permettent de réduire la part modale de la voiture pour les déplacements de proximité (liaisons centre - quartiers, chemins de l'école...) et de réduire d'autant la pression automobile dans les rues du centre. Le réseau des voies lentes s'impose comme un élément essentiel de la structuration du territoire, en particulier dans l'espace urbanisé et multifonctionnel du centre-ville, où la métrique piétonne doit retrouver la place prépondérante qu'elle a perdue au cours des dernières décennies.

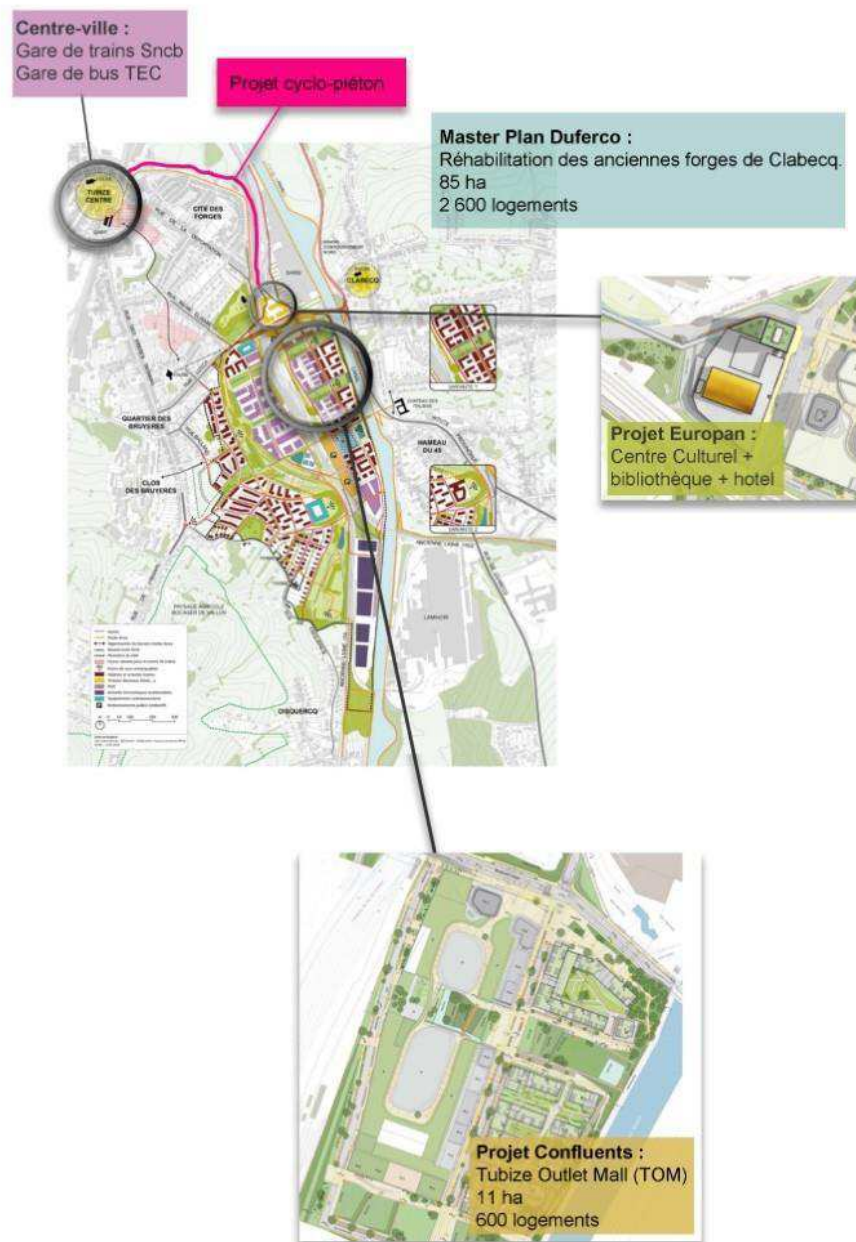
La participation de la Ville de Tubize en tant que commune pilote dans le cadre de "Mobipôle" est à mettre en parallèle avec l'appel à projet ci-présent.

## Contexte dans lequel s'inscrit le projet ci - présenté :

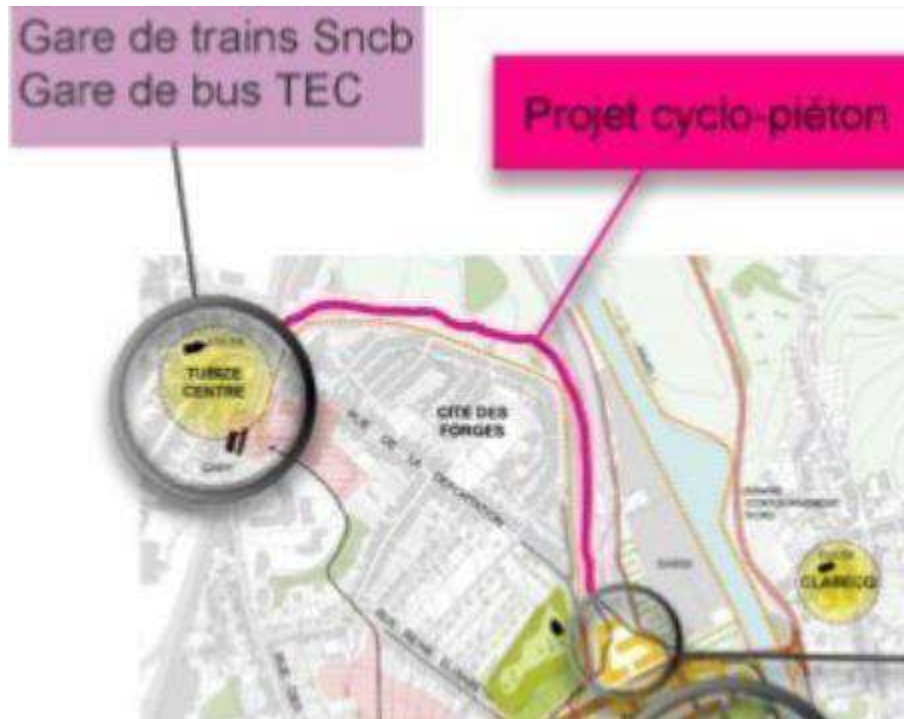
La réhabilitation de l'ancien site des forges de Clabecq de 85 hectares est un projet ambitieux pour la Ville. A terme, il va générer plus de 2400 logements, un ensemble de PME et un parc d'activités économique. Celui-ci est phasé en plusieurs sous-projets repérés sur la carte ci-dessous :

Les projets en cours sur ce site sont :

- Le projet Confluents de 11 ha et comprendra un Outlet Mall et +/- 600 logements
- Le projet Europan (graine de bonheur) qui proposera un centre culturel, une bibliothèque, un hôtel et un centre de bien-être.
- Un parc d'activité économique de 23,9 ha



L'idée de la Ville est de créer une liaison de mobilité active entre ce quartier naissant et la gare de Tubize en passant par des terrains communaux situés le long de la rue des Forges.



*Il se connectera au lotissement "les Confluents" de l'ancien site "Duferco" via la rue de la Déportation à proximité du pont du canal Bruxelles-Charleroi. Il permettra donc la liaison au Ravel vers Bruxelles et vers l'entité de Clabecq.*

La rue de la Déportation relie actuellement la gare de Tubize à l'ancien site des forges et à l'entité de Clabecq. C'est un point épineux déjà abordé avec le GRACQ car aucune solution n'est actuellement sécurisante pour les cyclistes.

Ce projet de **piste cyclable hors voirie** permettra aux usagers actifs de relier le nouveau quartier "des Confluents" et l'entité de Clabecq au centre-ville et à la gare de Tubize. Actuellement, la rue de la Déportation est la seule liaison possible entre la gare de Tubize et Clabecq.

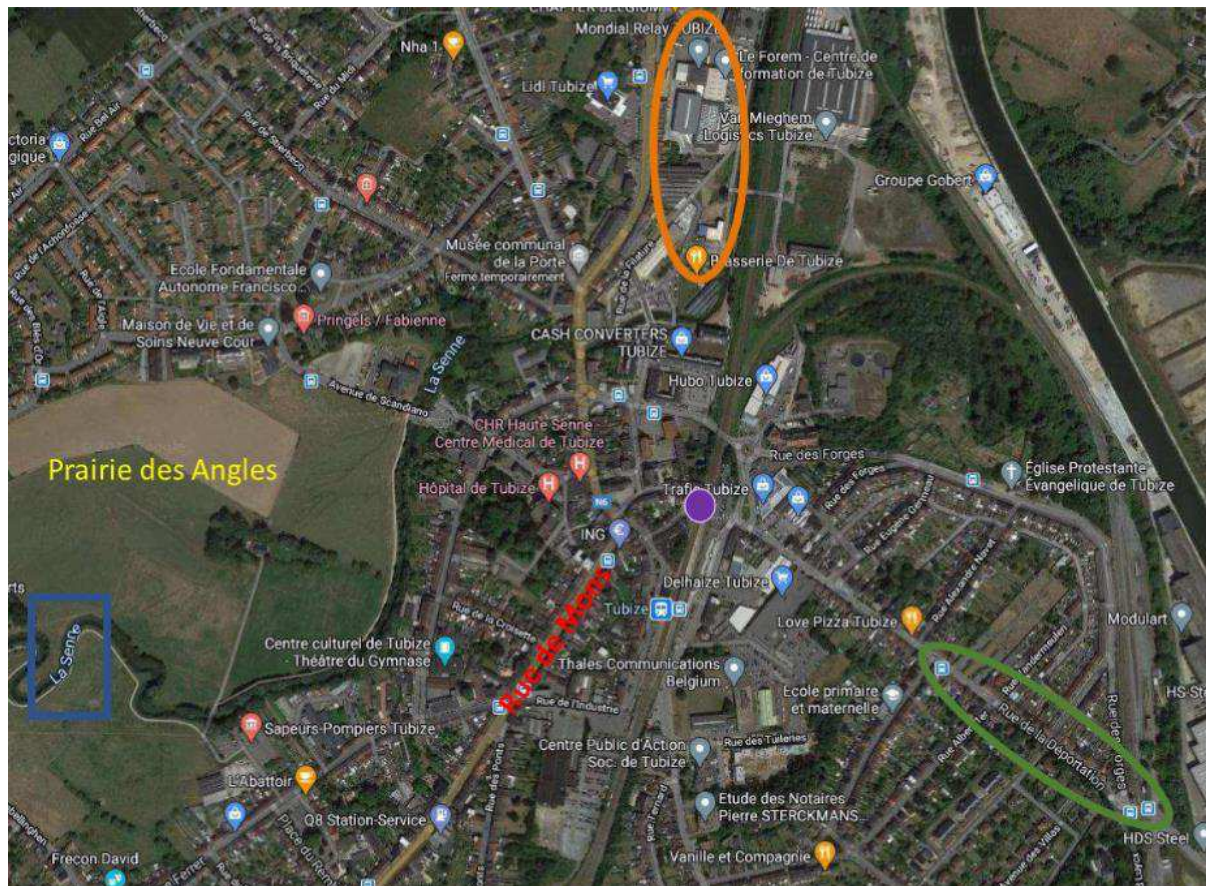
Des négociations sont actuellement en cours avec la SNCB et Infrabel afin de créer un arrêt ferroviaire reliant le Quartier des Confluents à la gare de Tubize, via la ligne Braine-le-Comte/Jurbise.

**8) Un état des lieux de la politique relative au vélo dans la commune (tels que notamment les aménagements cyclables existants, les comptages, ...)** ;

- En collaboration avec la cellule tubizienne du GRACQ, nous avons établi un modèle de parking à vélo plus optimal que ce qui préexistait. Ces derniers ont été installés à des endroits stratégiques pour les utilisateurs.
- En 2017, la Ville de Tubize a procédé au marquage de bandes cyclables suggérées autour de l'école de Saintes pour créer un maillage cyclable.
- Les différents pôles ont été connectés à la gare (et au centre-ville) via le marquage de bandes cyclables suggérées. (*voir plan Réseau global cyclable projeté en annexe*)
- La Ville de Tubize veille à ce que chaque nouveau projet de lotissement dispose de "locaux vélo" ainsi que d'aménagements d'apaisement de la circulation et de mise en évidence des cyclistes.
- Des discussions sont en cours entre la Ville de Tubize et la SNCB pour la mise en place de "box" à vélos autour de la gare et de pouvoir devenir un "Mobipôle".

Dans l'hypercentre, le confort des modes actifs est considéré comme un principe prioritaire. A terme, toutes les voiries du périmètre devraient pouvoir accueillir ces utilisateurs, dans une logique de partage de l'espace chaque fois que c'est possible. Certains itinéraires passent toutefois dans ce périmètre : leur aménagement peut y être considéré comme prioritaire (ex : rue des Poissonniers et avenue de Scandiano). Ce réseau assez dense met en évidence un certain nombre de lieux de convergence des itinéraires (ex : Grand Place) qui s'imposent comme les nœuds principaux du réseau et à ce titre nécessiteraient des aménagements particuliers.

La Grand-Place (cœur historique de la ville) au cœur de l'hypercentre, devient un des nœuds majeurs du réseau de modes doux. Ce nœud permet un accès rapide et direct à la fois vers la **Senne** et la **Prairie des Angles**, vers le nouveau quartier résidentiel et commercial de **Fabelta**, vers le noyau commercial historique de la **rue de Mons** et vers les quartiers à l'Est du chemin de fer grâce au **passage sous voie** prolongeant la rue de la **Déportation**.



Différents projets ont été réalisés (comme le réaménagement de l'îlot de l'hôpital), ou sont à l'étude (piétonnier de la Grand Place) en vue de contribuer à l'apaisement du centre-ville.

### Les principales actions réalisées récemment sont :

- ❖ Un cyclo-piéton entre le complexe sportif Leburton et la rue de Stimbert (quartier du Stéhoux).
- ❖ Mise en sens unique de l'avenue de Scandiano afin d'accueillir une piste cyclable propre.
- ❖ Réaménagement du sentier qui longe la Senne depuis l'avenue de Scandiano vers la rue des Frères Vanbellingen (nouveau lotissement de la Ferme Dupont).
- ❖ Création de sens uniques limités pour les vélos (SUL) dans le centre-ville, avec un marquage au sol nettement identifiable pour les vélos.
- ❖ Mise en œuvre des pistes cyclables suggérées vers les entités et dans le centre-ville.
- ❖ Installation de parkings vélos dans toute la ville.
- ❖ Imposition des modes actifs dans les nouveaux lotissements.
- ❖ Création d'une piste cyclable propre rue de l'Espinette pour relier Saintes. (un des deux trottoirs a été complètement réaménagé en piste cyclable propre afin de permettre une connexion aisée vers l'entité de Saintes)

### **Les actions programmées à court terme :**

- ❖ Une piste cyclable propre et bidirectionnelle, rue Ripainoise (connexion Tubize et Rebecq) est en cours de réalisation.
- ❖ Une passerelle cyclo-piétonne Mondy-Brenta (charge d'urbanisme du site "Mondy"). Elle connectera le centre-ville à ce lotissement mais aussi aux Jardins d'Elia, aux "Mirande" et aux Clos des Bruyères (logements du Romain Païs)
- ❖ Réaménagement du sentier longeant le Coeurcq entre le Quartier du Stéhoux et les étangs de Coeurcq.
- ❖ Réhabilitation de la ligne 115 vers Braine-le-Château/Braine-l'Alleud (en cours à la Province du Brabant wallon). Elle sera connectée au lotissement "les Confluents".

Le nouveau cyclo-piéton soumis à la présente candidature s'imposera rapidement comme un axe majeur de liaison du maillage cyclable.

Il permettra de connecter l'ancien site des forges qui accueillera tous les projets cités au point 7) via les potagers des Forges et ensuite une partie de la rue de la Déportation (longeant la canal), à proximité du pont du canal Bruxelles-Charleroi et la gare de Tubize (unique gare de l'Ouest du Brabant wallon). Ce projet permettra une réelle connexion de toutes ces voies de modes actifs.

### ***9) Une description du potentiel cyclable de la commune (tels que le nombre d'utilisateurs, pour quels types de déplacements, les pôles d'activités, les projets de développement ...)*** ;

Nombre d'habitants de la Ville de Tubize : 27213 habitants à la date du 23/11/20

#### **Caractéristiques du centre-ville :**

- Gare (très fréquentée car l'unique dans l'Ouest Brabant wallon)
- Deux rues commerçantes jouxtant le plateau de la gare ; Rue de Mons et rue de la Déportation
- Une voirie régionale reliant Halle et Braine-le-Comte
- Trois pôles commerciaux ; "Côté Senne", "rond-point des Forges" et "Passage Champagne"

#### **Zone industrielle :**

- Parc d'activité économique de Saintes, appelé Tubize I, situé chaussée d'Enghien (RN7)
- Parc d'activité de Tubize, appelé Tubize II, situé chaussée d'Hondzocht (N224) et qui connectera le Contournement Nord de Tubize.
- Une zone industrielle appelée Fabelta, située entre la rue de Bruxelles (RN6) et la rue de la Filature.

#### **Lotissements réalisés dernièrement :**

- Cœur de Ville : 113 logements
- Les Jardins de l'Elia I et II : 67 logements
- Le Mirande : 115 logements

#### **Lotissements en cours de réalisation :**

- "La Ferme Dupont" = 100 logements
- "Domaine de Stimbert" = 350 logements

- “Les Coteaux” = 207 logements

#### Lotissements prévus à moyen terme :

- “Mondi” = 236 logements
- “Immo sphère” = 38 logements
- Master plan DUFERCO = 2400 logements

### **10) Le projet de politique cyclable envisagé ;**

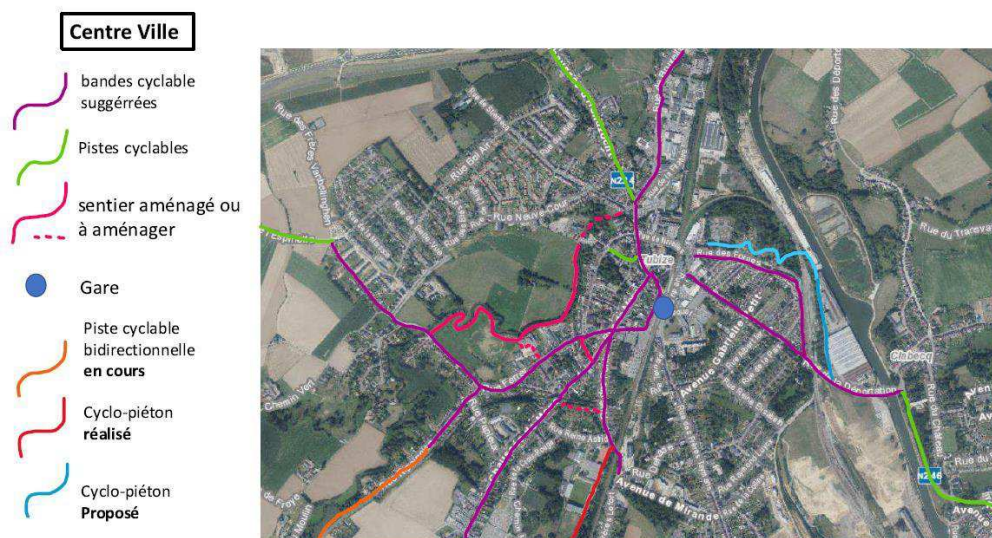
La volonté politique de la Ville de Tubize en matière de mobilité douce consiste à **établir un réseau pour les modes actifs qui reliera les différents points stratégiques**. Pour ce faire, la Ville a notamment fait appel à un bureau d’étude qui a publié différentes fiches pratiques permettant de développer une stratégie à court, moyen et long terme.

Le réseau des modes actifs est constitué de tronçons en site propre (chemins, sentiers, voies lentes) et de tronçons en voiries : trottoirs partagés et accotements. Ce réseau est globalement praticable mais il compte de nombreuses discontinuités (trottoirs trop étroits ou encombrés par du mobilier urbain ou des véhicules, traversées non sécurisées, chemins et sentiers disparus ou peu praticables, chaînons manquants) qui sont autant de points d’attention que la Ville a à cœur de solutionner.

Nos projets de mobilité active tiennent compte du réseau cyclable à point nœud. Par exemple ; la rue Ripainoise et le cyclo-piéton Leburton-Stimbert sont des aménagements récents fait sur le tracé du réseau cyclable à point nœud.

#### Etat des lieux :

La carte ci-dessous représente le réseau d’itinéraires privilégiés pour les modes actifs dans le centre. Aux extrémités, on trouve les liens vers les villages extérieurs. A l’échelle du centre, l’objectif est de relier entre eux les principaux équipements : gare, écoles, hôpital, centre culturel, centre sportif...



*L’aménagement du chemin du bord de Senne pourra être réalisé assez rapidement depuis l’avenue de Scandiano jusqu’à la rue de Bruxelles (trait discontinu). Il s’agit à la fois d’une promenade agréable et d’une liaison intéressante entre le parking de Scandiano et le site Fabelta, dans le cadre d’une mise en réseau des parkings.*

### Accessibilité et stationnement :

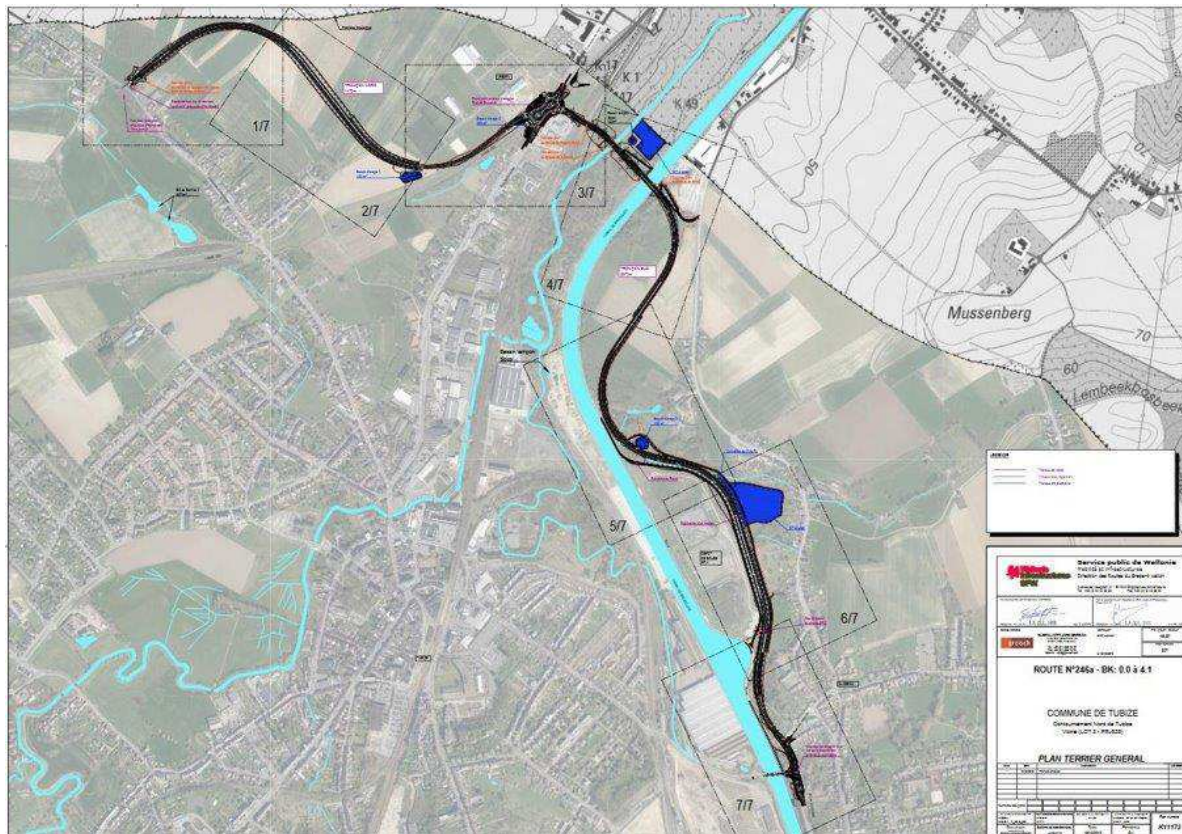
Il est important de guider et de faire cheminer en toute sécurité jusqu'au centre-ville les automobilistes qui se seront garés sur un de ces parkings. C'est pourquoi l'avenue de Scandiano a été l'un des axes prioritaires qui a été réaménagé.



Dans le cadre du réaménagement du site Brenta (parking joutant la gare SNCB), il est envisagé de le connecter à la rue de Mons via l'ancien site de la brasserie et l'intérieur d'îlot menant à la rue des Ponts. Celle-ci pourrait alors devenir une voirie donnant priorité aux modes actifs (zone de rencontre ou rue cyclable). La rue des Ponts est déjà connectée à la rue de Mons via les potagers "Astrid".

## Le Contournement Nord de Tubize :

Le Contournement Nord permettra l'apaisement du centre-ville car de nombreux véhicules dont les poids-lourd l'emprunteront. Des mesures d'accompagnement assez importantes devront se faire en parallèle du contournement nord de Tubize. La ville essaiera au maximum de limiter les poids lourds dans la ville.



## Résumé de la partie "mobilité" du PST de Tubize :

Dans notre plan stratégique transversal, nous avons différents projets qui s'inscrivent dans l'amélioration de la mobilité dont voici la liste non-exhaustive :

- PST 147 : répondre à l'appel à projet sentiers naturels
- PST 152 : mettre en place un plan énergie climat
- PST 161 : équiper le charroi communal de véhicules verts
- PST 173 : intégrer la notion de mobilité douce dans le cadre du développement de gros projets immobiliers
- PST 192 : mettre en œuvre l'apaisement du centre-ville
- PST 193 : mettre en œuvre l'organiser du stationnement
- PST 194 : mettre en œuvre l'intégration paysagère et embellissement de la ville
- PST 262 : développer la mobilité douce sur le territoire de la Ville
- PST 263 : installer des box à vélos sécurisés
- PST 264 : octroyer une prime communale à l'achat d'un vélo électrique
- PST 266 : poursuivre l'aménagement de liaisons cyclables le long du canal
- PST 269 : mettre en révision le plan communal de mobilité
- PST 270 : réaliser une carte des liaisons cyclables existantes sur tout le territoire de la Ville
- PST 271 : aménagements favorisant la mobilité douce aux abords des écoles

- PST 289 : négocier l'amélioration de l'offre de transports en commun
- PST 359 : intégrer la notion de mobilité douce dans tout projet d'aménagement de voirie
- PST 438 : élaborer la base de données des règlements communaux complémentaires de circulation routière accessible à tous les intervenants.

### **11) Une description de la stratégie en matière de mobilité à long terme de la commune en lien avec la vision FAST 2030 ;**

Le centre de Tubize est saturé de circulation automobile. Cette omniprésence de la voiture est une contrainte au renforcement de son attractivité. L'accroissement de la population dans la commune et l'ensemble de la sous-région, combinée à l'accroissement du taux de motorisation, laisse encore présager à l'avenir une augmentation du trafic et de ses nuisances.

L'**apaisement du centre-ville** est une condition préalable nécessaire à toute mesure de requalification urbaine et paysagère. L'apaisement du centre répond aux objectifs de la trame verte et bleue, ainsi qu'à ceux de la ville sport et santé, deux fils conducteurs identifiés au terme de la phase des tables rondes et des scénarios de développement lors de l'étude menée par le CREAT.

=> Un état des lieux a été réalisé dans le centre de Tubize. Il en ressort ce qui suit :

- Le centre-ville est traversé par un trafic de transit de l'ordre de 22 à 24.000 unités par jour, en plus d'un trafic d'échange de 25 à 27.000 unités.
- Les flux de transit nord-sud (RN6, 6.000 véhicules) et nord-est (route provinciale, 7.300 véhicules) se rejoignent au niveau du carrefour rue de Bruxelles – rue de Nivelles, où l'on dénombre au moins 36.500 véhicules par jour, dont 55% en transit.
- Le trafic d'échange (navettes depuis et vers Tubize) se réalise à 85% en voiture individuelle. Les déplacements en train ne représentent que 8% et ceux en bus 7%.

**L'axe de liaison principal de ce trafic est la porte Est** (soit les rues des Forges et de la Déportation) qui concentre le quart des déplacements (**145000 véhicules par jour dans les deux sens**). Le second axe important suit la RN6 par les portes Nord et Sud (7.800), mais aussi la rue de Virginal (6.700) et la rue Ripainoise (5.500), deux rues à vocation résidentielle parcourues par un trafic important mais concentré aux heures de pointe. Par contre, la chaussée d'Hondzocht qui mène pourtant directement au réseau autoroutier n'est empruntée que par 4.500 véhicules pour le trafic d'échange. Les poids lourds en transit sont estimés à au moins 1.700 par jour au croisement de la RN6 et de la rue de Nivelles.

*(source : fiche CREAT mise à jour, c-à-d +10%)*

=> L'objectif de l'apaisement du centre passe par différents types de mesures :

- Un parti pris réglementaire très fort : l'interdiction du trafic de poids lourds en transit dans la traversée de Tubize,
- L'adoption de mesures de circulation et la réalisation d'aménagements permettant de réduire le trafic dans le centre urbain,
- La délimitation d'un périmètre d'hypercentre apaisé et la réalisation de mesures et d'aménagements destinés à créer et valoriser l'apaisement
- L'aménagement de cyclo-piétons au sein du centre-ville et entre les villages et le centre-ville

La Ville de Tubize s'est également portée candidate pour être ville pilote pour le projet "Mobipôle" : la volonté politique de Tubize est donc bien de mettre tout en œuvre pour développer des stratégies visant à promouvoir la mobilité active et à offrir aux piétons, cyclistes et usagers des transports en commun des moyens concrets et pratiques qui faciliteront leur quotidien.

## **12) Les liaisons cyclables envisagées à court, moyen et long terme ;**

### **Les projets à court et moyen terme sont :**

- La piste cyclable bidirectionnelle entre la Ville de Tubize et la commune de Rebecq (en cours)
- La connexion du Ravel avec le projet de réaménagement de la ligne 115 en cours à la Province (à moyen terme)
- Liaison entre les étangs du Coeurcq et le Stéhoux (à moyen terme) 2023
- Autoroute à vélos le long du canal depuis Halle (à moyen terme) 2023
- La passerelle sur le chemin de fer (entre les sites Brenta et Mondy)  
*Sa construction permettra de créer un véritable nœud de circulation lente mettant en liaison à la fois la promenade du Coeurcq, l'accès à la Senne par la place du Remblai, l'accès au site des anciennes Forges et l'accès vers les quartiers Sud de Bruyères et de Stéhoux. Cette passerelle a été mise en charge d'urbanisme du site à réaménager dit « Mondy ».*

### **Les projets à long terme sont :**

Ces trois tronçons, une fois aménagés, permettront une connexion Ouest-Est qui viendra se connecter au site réaménagé de Duferco. Cela permettra donc une liaison entre la Senne (Ouest de la Ville) et le canal (Est de la Ville).

- La liaison entre la Senne et le centre-ville via la place du Remblai et le site Brenta est également à envisager à moyenterme, en lien avec le réaménagement de la place du Remblai.
- Une liaison modes actifs entre la rue des Ponts et le site "Brenta" peut être réalisée via l'arrière de la parcelle de la Société wallonne du Logement. (site de l'ancienne brasserie)
- Il existe un itinéraire au sud du chemin de fer qui traverse les potagers communautaires et permet de relier la rue des Ponts à la rue de Mons.

## **13) Le réseau cyclable global projeté ;**

- Voir annexe